



Compte rendu de réunion

Comité Directeur

12 mars 2017

Présents

Didier Rami, Lionel Allasio, Bernard Barascud, Annick Bellet, Marc Berger, André Cabrera, Pascal Champion, Maurice Dejean, Vincent Denhez, Thérèse Droui, Alain Dupin, Anne Fourmaud, Gisèle Gallet, Pascale Hautefort, Chantal Lassus, Lionel Leloir, Jean-Yves Mancuso, Christine Marleaux, Michel Pascal, Jackie Racinais, Michel Terpand.

Excusés

Thierry Broucke, Isabelle Moreau, Jo Lamothe, Jean Winterstan.

Absents

Dominique Brisot, Michel Henner,

Ordre du jour :

- point sur les démarches administratives
- constitution des Commissions
- financement et actions en cours (subventions – communication – salariés – démarches financières – frais de déplacement)
- méthode de travail des Commissions
- formations
- arbitrage
- questions diverses

Ouverture de la séance

Le Président Didier RAMI rappelle ses paroles de l'Assemblée Générale : nous sommes maintenant en Comité Régional d'Occitanie ; les dissensions passées ayant pu exister entre les Ligues Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon n'ont plus de raison d'être, nous devons tous œuvrer pour le Tir à l'Arc en Occitanie. Le sigle du Comité est CRTAO (Comité Régional de Tir à l'Arc d'Occitanie)

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Didier RAMI a fait les démarches auprès de la Préfecture de Toulouse : dépôt du traité de fusion, du compte-rendu d'AG, de la composition du Comité Directeur, du changement de nom, des nouveaux statuts ; il manque encore le compte-rendu de l'AG du Languedoc-Roussillon ratifiant la dissolution par fusion-absorption de la Ligue : Pascal CHAMPION n'a pas eu le temps de rédiger le document, il lui manquait des informations qu'il n'a eu que hier seulement. Il le fera passer à Didier RAMI au plus tard le 13/03 pour que l'ensemble des démarches soit finalisé.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Un travail préparatoire a permis d'avancer largement ce point, les membres du Comité Directeur ayant été appelés à faire connaître leurs vœux à l'avance.

Commission Sportive : Président : Lionel Allasio ; vice-Président : Vincent Denhez

Membres : Jackie Racinais, Jean-Yves Mancuso, Annick Bellet, Thierry Broucke, Lionel Leloir, Chantal Lassus.

Commission Jeunes : Président : Jackie Racinais ; vice-Présidente : Christine Marleaux
Membres : Annick Bellet, Thierry Broucke, Lionel Leloir, Lionel Allasio, Marc Berger, Vincent Denhez.

Commission Parcours : Président : Michel Pascal ;
vice-Présidents : Campagne : Alain Dupin ; Nature : André Cabrera ; 3D : Jean Winterstan ;
Membres : Chantal Lassus, Maurice Dejean, Pascale Hautefort, Didier Rami.

Commission Formation : Présidente : Isabelle Moreau
Membres : Jackie Racinais, Anne Fourmaud, Lionel Allasio, Didier Rami.

Commission Labels : Président : Jean-Yves Mancuso ;
Membre : Christine Marleaux ;
Tous les Présidents Départementaux pour les clubs de leur département.

Commission Discipline : Président : Pascal Champion
Membres : les médecins Michel Henner et Dominique Brisot ;
Les PCRA Michel Terpand et Thérèse Droui ;
Anne Fourmaud, Didier Rami.

Commission Développement: Président : Bernard Barascud ;
Membres : Anne Fourmaud, Gisèle Gallet ;
Les présidents des Commissions chacun pour la partie les concernant.

Commission Communication : Présidente : Gisèle Gallet ;
Membres : (pas de proposition ; la Commission sera étoffée peu à peu)

Commission Arbitrage : PCRA : Michel Terpand ; adjointe : Thérèse Droui.

Commission Féminine : Présidente Jo Lamothe ;
Membres : Chantal Lassus, Isabelle Moreau.

Commission Santé et Handicaps : Président : Bernard Barascud ;
Membres : les médecins Michel Henner et Dominique Brisot ;
Gisèle Gallet.

FINANCEMENT ET ACTIONS EN COURS

Subventions

Le 20 avril a lieu une réunion au Conseil Régional pour présenter les actions et défendre le montant des subventions demandées. Avant cette date, le dossier de demande doit avoir été déposé.

En raison de la fusion tardive, le Conseil Régional demande un Plan de Développement intermédiaire concernant uniquement les projets du Comité Régional pour 2017, en attendant le Plan complet de l'Olympiade. La subvention peut être espérée d'un montant voisin à celle qu'obtenait la Ligue LR

→ La Commission Développement doit préparer de toute urgence ce document ; elle demande aux Présidents de Commissions de faire rapidement des propositions d'actions et de budgets.

Bernard Barascud demande également à entrer en contact avec les Départements non représentés au sein du CoDir (Comité Directeur) afin de parfaire le Plan sans les oublier : accord évident donné.

Communication

Site : un nouveau site sera mis en place, au nom du CRTAO ; plusieurs personnes doivent pouvoir avoir accès à la mise en place des informations (Présidents de Commissions).

Le renouvellement de l'abonnement au magazine Sports-Région est discuté : tarif 15 € x nombre de clubs, par an (4 numéros). C'est d'abord une vitrine pour nous faire connaître. Le magazine est particulièrement lu dans les DRJS, DDJS, Services des Sports Région, Départements, CROS, CDOS... Chaque numéro a un thème particulier. **Il faut prendre une décision très rapidement**

Salariés

Geneviève MANCUSO part à la retraite au 1er juillet. Nous allons demander au Cabinet comptable qui gère sa fiche de paie de voir s'ils acceptent de continuer cette mission.

Il faudra réfléchir à son remplacement : à quart-temps ? à mi-temps ? à temps plein ? Par une personne chargée du secrétariat ou par un technicien administratif ? Une période de 15 jours de recouvrement permettrait une passation en douceur (15 jours à ¼ temps) et serait souhaitable si la décision est prise de

réembaucher.

Démarches financières

Voiture LR : Si la subvention du Conseil Régional était reconduite pour l'achat d'un véhicule, il faudra se poser la question de savoir si on renouvelle ou non le véhicule existant ou si on le remplace par un mini bus. Après discussion, ce projet qui nécessiterait beaucoup de déplacements à vide pour répondre aux besoins est annulé. Une location au moment des grands événements est sans doute la meilleure solution. Pour l'instant, la voiture existant est conservée et il est demandé à P.Champion de faire procéder au changement de carte grise pour la mettre au nom du Comité régional d'Occitanie.

Banque : un nouveau compte courant financier est à ouvrir au nom du CRTAO, ainsi qu'un compte épargne.

Les signataires seront le Président et le Trésorier du CRTAO, une seule signature étant nécessaire pour tout mouvement, chèque...

Le compte-titre LR sera fermé par Pascal CHAMPION ; les comptes courants resteront ouverts jusqu'à la fin complète des actions et opérations en cours.

Cabinet Comptable : Suite à la situation géographique du trésorier, le changement de Cabinet comptable est indispensable. V. Denhez devra le signaler très rapidement au cabinet comptable actuel en leur demandant toutefois d'assurer la gestion des feuilles de paye de G.Mancuso jusqu'à son départ en retraite.

Impôts de société : P.Champion doit prévenir le centre des impôts de la dissolution de la ligue LR. D.RAMI doit faire modifier la raison sociale de la ligue Midi Pyrénées (ligue Midi Pyrénées change de nom et s'appelle Comité Régional de tir à l'arc d'Occitanie)

Frais de déplacements

En raison de l'éloignement, il n'y aura pas de limite kilométrique pour les remboursements des membres du CoDir. Le taux sera celui donné par les impôts. Utiliser le co-voiturage chaque fois que possible.

Il est rappelé qu'il est possible de ne pas se faire rembourser par le CRTAO, et de faire apparaître la somme comme « don » sur la déclaration d'impôts. Faire la demande au Trésorier qui établira une fiche Cerfa (demande à faire en une seule fois, avant le 30 novembre de l'année en cours).

METHODE DE TRAVAIL DES COMMISSIONS

Le Comité Directeur (CoDir) se réunira une fois par trimestre.

Les Commissions choisiront leur rythme selon les nécessités propres à chacune d'elles, et peuvent travailler par mails ou se réunir sur un événement (compétition dominicale...)

La Commission Sportive devra faire d'urgence une feuille d'information aux clubs pour que chacun connaisse les règlements DR, DRE en particulier, et les modalités d'inscription auprès du CRTAO et auprès des clubs organisateurs de Manches. Elle devra également fixer les modalités de participation aux Championnats Régionaux Fita et Fédéral.

Les Commissions Sportive, Jeunes, Féminine, Parcours, Formation, Arbitrage, Santé et Handicaps, devront faire très rapidement parvenir à la Commission Développement et au Trésorier Vincent DENHEZ les actions qu'elles prévoient pour 2017, avec budgets correspondants, afin d'établir au mieux les demandes de subventions. Dans un second temps, elles devront établir leurs objectifs et actions (avec budgets) pour la période 2017-2021. La Commission Développement devra s'appuyer sur les grandes lignes du projet FFTA pour la prochaine olympiade.

FORMATIONS

Didier RAMI rappelle que Nicolas JONETTE est employé d'Etat, délégué auprès de la FFTA qui l'a mis à disposition de la Ligue MP. Ces prérogatives sont maintenant étendues à la région Occitanie. Son rôle est multiple : conseil aux élus pour le développement de notre sport – chargé des formations fédérales – chargé de la constitution et de l'animation de l'ETR dans la ligne fédérale – proposition de rémunération des BE. Il est le garant de la légalité des formations, au sens large du terme « légalité ».

Les problèmes, suite au départ de Me Blanc, entre FFTA/ Languedoc-Roussillon/ Nicolas Jonette doivent être réglés rapidement. Il y a d'abord eu un conflit d'information. Didier RAMI rappelle qu'il est le responsable légal suite au traité de fusion, et ce depuis le 01/01/2017.

Emploi des BE: Didier Rami rappelle qu'un travailleur indépendant « entrepreneur » peut intervenir s'il est

maître d'œuvre : il cherche la salle, le public... Dans ce cas, il peut établir une facture au Comité Régional. Dès lors que c'est le Comité Régional qui est maître d'œuvre, nous ne pouvons plus payer une facture à un BE indépendant. Il faut absolument passer par un organisme agréé (Profession sport par exemple). Il en est de même pour les BE employés par des départements et mis à disposition de la ligue. Les départements ne peuvent pas facturer directement le Comité Régional (délit de marchandage). Il faut là encore passer par un organisme agréé.

Le Comité prend la décision de n'utiliser que Profession Sport pour tout ce qui sera rémunération des Brevet d'état travaillant pour le Comité régional.

Didier RAMI précise que les salaires des BE ne sont en rien inférieurs dans cette démarche (*envoi aux membres du CoDir le lundi 13/03 à 11 h 45, de deux fiches de salaire PSA, l'une pour une demi-journée, l'autre pour un week-end de formation*)

Lionel ALLASIO fait remarquer qu'un contrôle URSSAF à la Ligue LR n'avait rien relevé d'anormal. D.RAMI répond qu'effectivement c'est possible. C'est arrivé dans un autre sport qui avait eu un premier contrôle sans commentaire, et a eu une forte pénalité suite à un second contrôle.

Formations CQP et Entraîneur E1 : Actuellement ces formations sont bloquées. Didier Rami contactera Nicolas Jonette, dès lundi afin que la situation se débloque au plus tôt afin de pouvoir proposer ces formations aux personnes intéressés. Il demandera également à N.Jonette de réunir dès que possible l'ensemble des brevets d'état de la région Occitanie.

Conflit d'intérêt : problème soulevé par Nicolas JONETTE, suite à l'élection d'un BE dans le CoDir ; il est rappelé qu'il revient à Nicolas JONETTE de composer son équipe de brevet d'état.

Didier RAMI propose d'appliquer une recommandation de la FFTA, (lettre d'information 530) et demande que Lionel ALLASIO ne vote dans aucune des décisions où l'ETR est engagé. Il demandera à Nicolas JONETTE de revoir sa position afin de pouvoir l'intégrer à l'ETR.

Accord de Lionel Allasio et approbation de l'ensemble des membres présents.

Lionel ALLASIO demandera à Nicolas JONETTE de pouvoir le rencontrer afin de discuter directement avec lui et non par mail ou téléphone interposé ; il pourra ainsi mieux s'expliquer et comprendre les réticences de Nicolas, afin de travailler ensuite en harmonie.

ARBITRAGE

Les PCRA demandent que les **frais d'arbitrage** restent différenciés pour la saison extérieure, et que l'harmonisation se fasse à partir du 1er octobre (début de la saison salle 2018).

Avant l'ouverture en avril-mai du site FFTA pour les inscriptions au calendrier hivernal, les PCRA avertiront les clubs des conditions arbitrales (généralement : 1 arbitre pour 10 cibles, frais kilométriques avec limite supérieure, disparition en ex-MP du forfait inscription Ligue qui couvrait les déplacements des arbitres...). Le comité directeur qui doit délibérer des conditions exactes se réunira en juin.

Les arbitres du Comité Directeur (14) sont invités à faire part de leurs propositions aux PCRA.

Réunion nationale des arbitres-formateurs : les 8-9 avril à Poitiers ; y participeront 9 arbitres formateurs (6+3) dont les 2 PCRA

QUESTIONS DIVERSES

Championnat Régional de Tir en Campagne à St-Pierre Lafeuille, près de Cahors : il n'y aura pas de quota, mais il est demandé aux participants d'avoir fait au moins une compétition Campagne dans la saison pour pouvoir prétendre au podium. En cas d'affluence (plus de 96 archers) ceux-ci seront prioritaires.

Prochaine réunion du Comité Directeur :
samedi 17 juin, de 10 h à 17 h
(lieu à définir)

Le président



la secrétaire

